

Zudausques veut se préparer en cas de catastrophe

ZUDAUSQUES. Rien n'obligeait la commune à établir un plan communal de sauvegarde (PCS), mais Didier Bée, maire de Zudausques, souhaite entrer dans une démarche de rédaction du document. En élaborant ce dispositif, il s'agit d'acter ce qu'il y a lieu de faire en situation de crise, plus précisément en cas de catastrophe naturelle (inondations, tempêtes, pollution, incendie...).

GRATUIT POUR LA COMMUNE

Ce PCS viendra en complément du plan intercommunal qui sera réalisé prochainement. En conseil communautaire, les services de la communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL) avaient interrogé les communes qui souhaitaient s'inscrire dans une démarche de PCS, afin d'être aidées par l'agence d'urbanisme dans sa réalisation et sa rédaction. L'ensemble est totalement gratuit pour la commune. ■ F. W. (CLP)

